

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/11/2009

Réception par le Prefet : 27/11/2009

Publication : 04/12/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-15-6-3

Séance du vendredi 27 novembre 2009

INSERTION DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES (C252)

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Conseil Général CG/2008-5-6-1 du 11 décembre 2008,

VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 17 novembre 2008,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde une subvention de 39.444,40 € pour l'insertion des lignes électriques et téléphoniques à la commune de WAHLBACH, conformément au tableau figurant en annexe au rapport,
- ❖ précise que la dépense correspondante sera prélevée au chapitre 204 - nature 20414 - fonction 71.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions